

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le mercredi 27 mars, la Chambre de Commerce du District de Montréal a tenu sa réunion hebdomadaire.

Au cours de cette assemblée, il a été procédé à l'organisation du grand banquet qui sera donné au Windsor le 25 avril prochain à l'occasion du 25^e anniversaire de cette importante institution commerciale canadienne-française.

Sur proposition de M. Adélar Fortier, second vice-président, la Chambre a résolu de donner un prix d'une valeur en argent de \$50 aux deux élèves des Ecoles Technique et Hautes Etudes Commerciales qui se seront le plus distingués au cours de l'année scolaire. Voilà, certes, un bon sujet d'émulation dont les résultats ne peuvent être que heureux.

A cette réunion ont été adoptées les résolutions suivantes:

La vente des timbres de poste en rouleaux.

Attendu que l'émission des timbres-poste en feuille rend très difficile le contrôle de leur emploi dans les maisons d'affaires;

Attendu que la mise en rouleaux des timbres-poste permettrait d'user d'appareils automatiques, ce qui serait un moyen très sûr de régler leur emploi de façon à prévenir des détournements qui, fréquemment répétés, peuvent s'élever chaque année, à des montants considérables;

Résolu que le conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal prie respectueusement le gouvernement et particulièrement l'hon. ministre des Postes, d'émettre les timbres en rouleaux pour le plus grand avantage du monde des affaires.

Pour les créanciers des successions insolubles.

Attendu que les débiteurs d'une succession insoluble sont parfois répandus dans divers districts, et que l'appel des créanciers publiés dans les journaux n'atteint pas toujours tous les intéressés:

Résolu de prier le gouvernement provincial d'amender la loi de façon à centraliser dans la Gazette Officielle de Québec les appels de créanciers de successions insolubles lorsqu'elles sont vacantes ou soumises à une acceptation sous bénéfice d'inventaire, tout comme dans les cessions de biens judiciaires.

Pour la création de succursales de l'Hôtel des Douanes.

L'humble requête de la Chambre de Commerce du District de Montréal expose:

1° Que le nombre des établissements commerciaux et industriels augmente considérablement dans la ville de Montréal, et dans sa banlieue;

2° Que chaque jour, les chefs de ces maisons de commerce et d'industries ou leurs représentants sont obligés de se rendre à l'Hôtel des Douanes dont ils sont souvent fort éloignés, pour l'évaluation et l'examen des marchandises, soit par lots ou sur échantillons, et pour en obtenir la libération;

3° Que pour la commodité de leurs clients, les grandes compagnies de chemin de fer, telles que le Grand Tronc et le Pacifique Canadien, ont déjà multiplié leurs gares en les pourvoyant d'agents autorisés non seulement à recevoir et à délivrer les marchandises, mais aussi à recevoir les commandes, à appliquer les taux de fret, à peser et à vérifier les envois, comme à percevoir les argents;

4° Qu'au contraire, tout le service des douanes est centralisé au coeur du quartier des affaires et qu'il n'existe à Montréal qu'un entrepôt où chaque jour les représentants

des grandes maisons commerciales et industrielles vont perdre un temps considérable;

5° Que de plus le fait de centraliser dans un seul endroit le service des douanes est cause que les compagnies de chemins de fer retardent à délivrer les marchandises, retardées elles-mêmes par les formalités à remplir pour libérer les wagons;

6° Que la majorité des employés des douanes parlent difficilement la langue française, ce qui est une source d'ennuis pour un grand nombre de personnes ayant affaire à ce service public;

C'est pourquoi la Chambre de Commerce du District de Montréal, se faisant l'interprète du monde des affaires, suggère respectueusement au gouvernement:

1° D'établir des succursales de l'Hôtel des Douanes, au port de Montréal, dans toutes les gares de chemins de fer de l'île de Montréal, et notamment dans les gares des centres manufacturiers et commerciaux reconnus, avec pouvoir pour les officiers auxquels incomberait la charge de les administrer, de remplir toutes les formalités des douanes de façon à rendre possible pour les importateurs, et partant, plus prompte la livraison intégrale de leurs marchandises dès leur arrivée aux gares;

2° D'établir de ces succursales (a) à la gare du Mile-End et à la gare du C. N. R., à la rue Moreau; (b) à la Côte St-Paul, pour le Grand Tronc et le C. P. R.; (c) à St-Henri, pour le G. T. R., et à la rue Atwater, pour le C. P. R., avec le personnel nécessaire pour assurer l'expédition des affaires;

3° De donner des adjoints au percepteur et au contrôleur des douanes pour le port de Montréal; des adjoints ou autres fonctionnaires qualifiés pouvant parler facilement le français et l'anglais pour l'avantage général du public intéressé.

Et vous ferez justice.

Une marque de commerce pour tout l'Empire.

Votre comité avait été prié de prendre connaissance d'une invitation de la British Empire League à notre Chambre de Commerce, à nommer un représentant dans le conseil provisoire d'une institution fondée dans le but d'adopter une marque de commerce pour toutes les marchandises fabriquées dans l'Empire.

Or, comme cette question demande une étude plus ample pour s'assurer jusqu'à quel point une telle législation pourrait s'adapter à nos lois destinées à protéger les fabricants canadiens, votre comité croit devoir suggérer à la Chambre de suspendre son action.

CONSEILS PRATIQUES AUX EPICIERIS

Nous avons reçu de la Dominion Cannery, Limited, de Hamilton, une lettre concernant l'emménagement des conserves et dont nous extrayons le passage suivant qui sera de quelque utilité pour nos lecteurs.

"A cette époque de l'année, les marchandises en boîtes métalliques, comme le sont le plus souvent les conserves de toutes sortes, sont susceptibles de se rouiller rapidement, si on n'y porte pas attention et nous croyons qu'il serait de l'intérêt de nos lecteurs aussi bien que du nôtre, si vous vouliez bien avertir les détaillants qu'ils doivent actuellement, retirer les conserves qu'ils ont déposées dans leurs caves, et les placer dans un endroit où elles pourront sécher rapidement. A cette saison, les caves sont sujettes à être inondées ou être rendus excessivement humides par la fonte des neiges, il est donc de toute nécessité de préserver les